

NOT FOR DISTRIBUTION IN THE UNITED STATES, THE EUROPEAN ECONOMIC AREA AND THE UNITED KINGDOM

#### Communication d'entreprise

Zurich, le 10 janvier 2025 – 17h45

## Investis émet avec succès un emprunt obligataire à revenu fixe d'un volume de CHF 100 millions

Investis a placé aujourd'hui avec succès sur le marché un emprunt obligataire à taux fixe. L'emprunt à hauteur de CHF 100 millions, porte un coupon de 1.10% avec une durée de trois ans jusqu'au 14 février 2028. Les fonds ainsi levés serviront à refinancer l'emprunt obligataire arrivant à échéance le 14 février 2025.

Dans le cadre de cette transaction, Zürcher Kantonalbank (ZKB) ainsi que l'UBS ont assumé la fonction de Lead Managers. L'admission au négoce à la SIX Swiss Exchange sera soumise et la libération de l'emprunt obligataire est prévue pour le 14 février 2025.

#### Contact

Laurence Bienz, Head Media et Investor Relations

Téléphone: +41 58 201 72 42, e-mail: [laurence.bienz@investisgroup.com](mailto:laurence.bienz@investisgroup.com)

#### À propos du groupe Investis

Fondé en 1994, le groupe Investis est une société leader dans l'investissement immobilier sur l'arc lémanique. Composé presque exclusivement d'immeubles résidentiels situés dans la région lémanique avec des appartements dans le segment de prix moyen, le portefeuille d'Investis a été évalué à CHF 1,605 millions au 30 juin 2024.

INVESTIS est cotée en bourse à la SIX Swiss Exchange depuis juin 2016 (symbole : IREN, numéro de valeur : 32509429, ISIN CH0325094297). Informations complémentaires : [www.investisgroup.com](http://www.investisgroup.com)

#### Mention légale

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne doivent pas être transférés ou transmis aux États-Unis d'Amérique (USA), ni distribués ou transmis à des personnes (y compris des personnes morales) américaines ou à des médias avec une diffusion générale aux USA, ni dans une juridiction dans laquelle une obligation d'autorisation ou de prospectus serait établie, y compris, mais sans s'y limiter, l'Espace économique européen et le Royaume-Uni. Toute violation de ces restrictions peut constituer une infraction à la législation américaine sur les valeurs mobilières. L'emprunt obligataire n'est pas proposé à la vente au public en dehors de la Suisse. Ce communiqué de presse est publié à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre de vente ni une invitation à souscrire des titres. Il ne constitue pas un prospectus au sens des articles 35 et suivants de la Loi fédérale sur les services financiers (LISF) et des dispositions d'exécution de l'Ordonnance sur les services financiers (OSFin).